

HERVE

Mode pause pour les caméras de Herve



Installation postposée pour Herve.

L'attribution du marché a été annulée par le Service Public de Wallonie, celle-ci devra être recommencée.

● Pierre LEJEUNE

Big Brother is watching you, ce n'est pas pour demain à Herve.

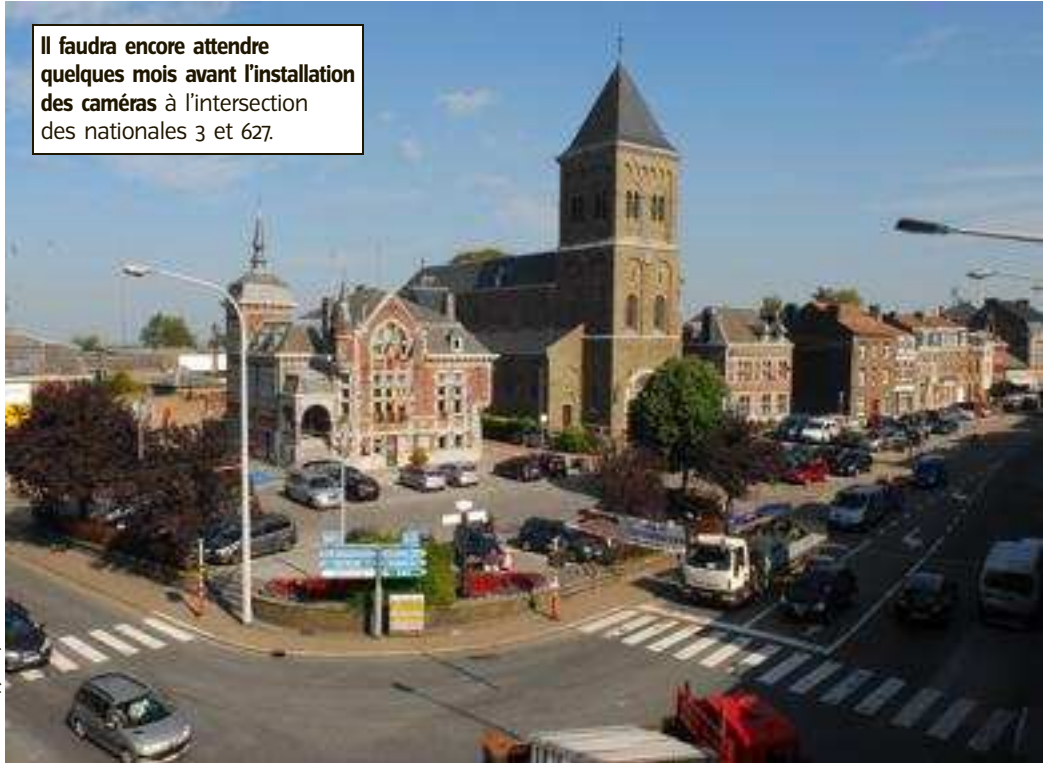
Le sujet est sensible depuis plusieurs années dans la capitale du Plateau, il a déjà fait

couler de l'encre dans l'ensemble de la presse locale. Et pourtant, on pensait que les premières caméras de surveillance allaient être installées prochainement. Et pourtant, la majorité cdH classe ce dossier comme l'une de ces priorités. Et pourtant, le groupe HDM de l'opposition place également ce dossier en haute estime. Et pourtant, les caméras auront encore du retard.

Le 21 février 2012, le SPW (Service Public de Wallonie) a annulé la délibération du Collège désignant l'entreprise pour la mise en place des caméras de surveillance à Herve.

José Spits, le bourgmestre, revient sur cette décision. « Le dossier des caméras est géré en deux phases. La première concerne notamment l'hyper centre de Herve, les carrefours des nationales et le rond-point d'Outre-Cour. Ce marché a été attribué à une firme et c'est cette attribution qui fait l'objet d'une annulation. »

Les causes de ce refus sont d'ordre techniques. « La commune fait appel à un consultant pour ce genre de dossier relativement complexe. L'annulation découle d'une erreur technico-technique du consultant. Après analyses



Il faudra encore attendre quelques mois avant l'installation des caméras à l'intersection des nationales 3 et 627.

d'offres, il y a un problème d'adjudication. En fait, c'est une question juridique de critère, un détail juridique très pointu », confie José Spits.

Concrètement, la tutelle estime que l'attribution n'a pas été effectuée correctement,

d'où cette annulation qui engendrera une nouvelle procédure et donc des retards. « Nous allons rapidement recommencer l'attribution et non le marché. Ceci engendrera un retard de deux à trois mois. Tant la majorité

que l'opposition aime ce dossier, on va tout mettre en action pour qu'il ressorte.

Certes il y aura un retard mais dans quelle commune ne connaît-on pas parfois des retards de deux mois ? », conclut pertinemment le bourgmestre. ■

HERVE

Le couperet est tombé sur 3 des 4 arbres

Le recours était non suspensif, les arbres se sont pliés en quatre pour respecter le permis. Les travaux débuteront en septembre.

Les Herveiens qui fréquentent la place Marie-Thérèse ont la gueule de bois depuis hier, les trois arbres magnifiques (deux érables sycomores et un tilleul à grande feuille) qui y étaient présents ont vécu leur dernière matinée ce mercredi.

Comme nous vous l'annoncions dans notre édition d'hier, un recours a été déposé par des riverains contre le permis unique délivré à la commune en date du 24 janvier 2012 pour la construction d'un parking. Toutefois, ce mercredi matin, les arbres ont été abattus et ce, en toute légalité.

« Nous avons déposé en date du 5 mars 2009 un permis unique pour la place, les venelles etc. Ce permis n'a jamais été attaqué par personne, pas même en Conseil d'Etat. Il est inattaquable », débute le bourgmestre de Herve, José Spits.

Des modifications ont cepen-



La sève a coulé sur la place Marie-Thérèse, les arbres remarquables ne sont plus. Le tronçonnage a été effectué mercredi, dans le courant de la matinée.

dant dû être apportées. « Techniquement, on nous demandait de garder quatre arbres remarquables. Pour trois d'entre eux, cela était techniquement difficile », poursuit-il.

Un permis d'urbanisme a donc été déposé en juillet 2009 pour couper ces arbres, permis qui a été attaqué via une requête le 16 octobre 2009. Le bourgmestre nous

éclaire sur cette annulation : « Le permis a été annulé parce que nous avons corrigé un permis unique par un permis d'urbanisme. Nous étions confrontés à un problème sur la forme et non sur le fond. »

Ainsi, le 24 janvier, un nouveau permis unique est déposé, permis qui a une nouvelle fois fait l'objet d'un recours.

« Le permis a fait l'objet d'un recours non suspensif. En connaissance de cause, nous avons mis ce permis en œuvre en coupant trois des quatre arbres en toute légalité », explique justement José Spits.

Aucun vice de procédure ou abus de la commune, le permis conjoint à un recours non suspensif permettait d'abattre ces arbres

afin de poursuivre la belle redynamisation du site.

Actuellement, les travaux sont dans leur seconde phase avec la construction des venelles. La troisième phase débutera en septembre avec le début du chantier concernant le parking souterrain.

Le moment choisi pour donner ce coup de grâce aux arbres a lui aussi été mûrement réfléchi, non pas par craintes sur le dossier mais par respect pour les locataires. « Il était nécessaire de les couper aujourd'hui (lisez hier) parce que nous arrivons à une période importante pour la nidification et la montée de sève des arbres. Il n'aurait pas été opportun d'attendre l'été, lorsque les oiseaux auront pris possession des lieux », commente le bourgmestre.

De son côté, Julien De Leval, président de l'association pour la sauvegarde et le respect de l'environnement du Pays de Herve (qui avait déposé le recours) déplore la situation. « C'est un crime contre la nature, ils veulent faire la sourde oreille. Gérer le patrimoine arboré de cette façon, c'est de la malhonnêteté ».

En début d'après-midi, le service de nettoyage de la ville se chargeait de rendre une beauté (toute relative en regard des projets qui l'attendent) à la place Marie-Thérèse. ■

P.I.